

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2019

Le dix avril deux mil dix-neuf, à 19 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 2 avril 2019

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

Etaient représentés :

Absent(s) excusé(s) : CROS Geneviève

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). DEPLANTES Françoise

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et demande la validation du dernier compte rendu.

2019-05 : COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE:

Madame le Maire prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2018 de la commune de Cras dressé par Monsieur le Receveur Municipal. Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2018 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve le compte de gestion 2018.

2019-06 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE :

Monsieur Didier WATRE, adjoint financier, présente au vote le compte administratif 2018 au Conseil Municipal et rappelle que la somme de 56102.00€ a été prélevée du fonctionnement et affectée en investissement sur l'exercice 2018. Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Reprise 2017 : 203 217.43€ + Résultat 2018 : 89 367.05€ - affectation 2018 : 56102.00€ soit un solde 2018 : 236 482.48 €

Investissement :

Reprise 2017 : - 43534.68€ + Résultat 2018 : 7 342.12€ soit un solde 2018 : 36 191.56€

RÉSULTAT DE CLÔTURE : 200 289.92 €

2019-07 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS :

Madame le Maire présente au conseil municipal les taux d'imposition qui correspondent à l'année précédente et le budget primitif 2018. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers, décide de ne pas modifier les taux d'imposition en vigueur.

2019-08 : AFFECTATION DE RÉSULTAT :

L'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2018 s'élève à 200 289.92 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2019 la somme de 40 213.00 € en section d'investissement (compte 1068).

2019-9 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Madame le Maire demande à M. Didier WATRE 1^{er} adjoint en charge des finances de présenter au conseil municipal le budget primitif 2019 pouvant se résumer ainsi : 508 832.00 € en section de fonctionnement et 210 939.00€ en section d'investissement. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers, adopte le budget primitif 2019 présenté.

DEMANDES DE SUBVENTION :

2019-10 : « VOIRIE 2019 » :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation d'entretien de la voirie. Il s'avère nécessaire d'effectuer des travaux de sécurité (marquages, enrobés mise en place d'un réseau d'eaux usées, découpe d'enrobés pour raccord...) localisés : Chemin du Périé ; Chemin des Etangs ; Chemin de la Pératière ; Chemin Camuzière ; Chemin de la Combe du Moulin ; Chemin de Montferrier (haut) ; chemin de la Fourlière ; route des Ecoles.

2019-11 : « AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ET CLÔTURE : ÉCOLE MATERNELLE » :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagements nécessaires à la sécurisation de la cour de l'école maternelle. Il s'agit de réaliser une rampe handicapée, des murettes, une clôture.

2019-12 : « CHANGEMENT SYSTÈME CHAUFFAGE : : ÉCOLE MATERNELLE »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les difficultés rencontrées à l'école maternelle concernant le chauffage et propose de changer le système du chauffage dans la classe et la salle de sieste. Madame le Maire rappelle que ces travaux sont indispensables.

2019-14 : « AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS SALLE DES FÊTES » :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une délibération (D2017-48) avait été actée lors de la séance du six décembre deux mil dix-sept liée à la réhabilitation des travaux d'entretien de la salle des fêtes.

Après présentation des différents devis et après avoir délibéré avec les membres du Conseil les demandes sont validées.

La séance est levée à 21 heures 30

Le Maire,
Nicole DI MARIA

